

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00082

Numéro SIREN : 817 606 981

Nom ou dénomination : 2A

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2022 sous le numéro de dépôt 23564

2A
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social :
26 RUE GUIBAL, 13001 MARSEILLE
817 606 981 RCS MARSEILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE
DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution de nomination du Directeur Général et de modification corrélative des statuts

QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société sans limitation de durée à compter de ce jour, sans qu'il puisse toutefois excéder celui du mandat du Président :

Monsieur Farouk YOUSFI,
Demeurant Bâtiment B, 25 Rue Neuve Sainte Anne – 13003 MARSEILLE,
Né le 14 mai 1980 à MARSEILLE (13).

Mr Farouk YOUSFI disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Mr Farouk YOUSFI ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquent de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de rajouter un article 29 Bis qui sera rédigé comme suit :

« ARTICLE 29 B – DESIGNATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Farouk YOUSFI, né le 14 mai 1980 à MARSEILLE, demeurant Bâtiment B, 25 Rue Neuve Sainte Anne – 13003 MARSEILLE, de nationalité française, est désigné en qualité de Directeur Général de la société pour une durée illimitée.

Mr Farouk YOUSFI disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Mr. Farouk YOUSFI ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions ».

Vote de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Abdelhakim YOUSFI

